



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2024\_0184

ASOS TUDCA 3 7

**Mise à disposition – Ancien logement  
de fonction sis 4 rue Anatole France à  
Tourcoing**

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant la démarche de l'association Centre Social des Trois Quartiers qui a émis le souhait de disposer d'un local administratif au sein du quartier afin de pouvoir se maintenir dans le secteur en dépit du chantier de construction du nouveau Centre Social des Trois Quartiers,

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'association Centre Social 3 Quartiers, dont le siège est situé au 19 Boulevard d'Halluin à TOURCOING (59200), dont le n° Siret est le 7838532600017, représentée par son Président, Monsieur Rachid BOUCHIHA pour la mise à disposition de l'immeuble communal sis 4 rue Anatole France à Tourcoing (59200), d'une superficie de 87m2 et ce, pour la durée des travaux du nouveau Centre Social des Trois Quartiers sans pouvoir excéder 18 mois.

**ARTICLE 2 :** La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Cependant, l'Occupant aura à des charges (fluides, nettoyage...) en application des stipulations particulières de la convention.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 AOUT 2024**

**Doriane BECUE,**  
**Maire de la Ville de Tourcoing,**



Accusé réception en Préfecture le : **12 AOUT 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **12 AOUT 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_0184

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/08/2024

Objet : Convention de mise à disposition de l'ancien logement de fonction sis 4, rue Anatole France à Tourcoing au profit de l'association Centre Social 3 Quartiers

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 12/08/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2024\_0184 - D\_cision Convention de mise \_ disposition d\_un ancien logement de fonction au profit de l\_association CS:

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240812-DAJI\_D2024\_0184-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/08/2024

